



### Comité technique des services judiciaires du 6 Avril 2017

En réponse aux questions posées, la directrice expose que :

- Sur la situation de Cayenne, St Laurent du Maroni est le plus urgent mais il faut que le tribunal soit créé avant d'envisager des fonctionnaires en plus,
- Sur le TI parisien, un travail est fait au sein du TGI et en lien avec la DSJ pour connaître l'organisation et les effectifs. L'accompagnement des magistrats est statutaire. Pour les greffiers, des entretiens ont déjà eu lieu et à partir de septembre une nouvelle série sera faite pour affiner pour chacun en fonction de ses choix. Des mesures financières ont été demandées mais tout est reporté à Juillet.
- Le recrutement sans concours est un recrutement sur liste qui est valable pendant 2 ans. Une première arrivée aura lieu en juin de 333 personnes dont 168 pour les services judiciaires et un second en octobre.

#### I) **Projet de décret relatif aux commissions d'exécution et d'application des peines et aux conférences régionales semestrielles sur les aménagements de peine et les alternatives à l'incarcération :**

Ce décret consacre les commissions d'exécution des peines qui à ce jour ne reposent pas sur les textes et modifie le périmètre. Sur la commission, c'est une instance opérationnelle qui met en œuvre les mesures nécessaires à la célérité de l'exécution des peines qui est au sein de chaque juridiction en tenant compte des spécificités de chacun. Elle est composée de deux formations : restreinte (services du TGI) qui se réunit trimestriellement et dorénavant deux réunions par an et une formation élargie (services du TGI et autres services extérieurs : chefs établissement pénitentiaires, représentants, PJJ, police et gendarmerie, bâtonnier et huissiers de justice) et au lieu d'une réunion semestrielle, une réunion par an.

Les membres de droits : chefs d'établissements pénitentiaires, directeur des services de probation et d'insertion, le directeur de la protection judiciaire, responsable des greffes dans les lieux de détention, le représentant de la PJJ, le président de la chambre départementale des huissiers, le bâtonnier.

Seront intégrées les questions relatives à l'aménagement des peines.



Sur observations : le rythme des réunions est pris en compte du fait de la charge de travail. Sur les extractions, une circulaire est en préparation.

**Vote :**

**Pour : SDGF /FO, UNSA**

**Abstention : CFDT, CGT, CJUSTICE**

**II : localisation des emplois au titre de 2017 :**

Pour les magistrats, le choix a été fait de localiser 79 postes supplémentaires déterminés sur la base des demandes des chefs de cour et des besoins dégagés et en fonction de la structure de la juridiction. 305 localisations supplémentaires depuis 2011.

Ont été priorisés la consolidation des fonctions de JLD, appui aux juridictions avec les magistrats placés, le soutien des cours d'appels aux sièges, le renforcement des fonctions spécialisées (AP et enfants). Le repyramidage des postes apparaît dans la localisation et des redéploiements. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 7809 magistrats. La vacance d'emploi devrait être réduite dans une faible proportion.

Pour les greffes : tout un travail a été fait sur la base des demandes en dialogue de gestion avec la prévision des départs, les besoins au vu des réformes, des structures des juridictions. 110 localisations supplémentaires dont 47 emplois fonctionnels.

Pour Cayenne, il a été demandé tant un TGI à St Laurent du Maroni mais aussi des logements sécurisés pour les fonctionnaires et magistrats.

Sur les fonctionnaires, cette année a été compliquée, du fait de nombreux projets : les dialogues de gestion, la réforme statutaire, les transferts de J21. Les chefs de cours ont été sollicités à 3 reprises. On a eu des réunions métiers de greffe sur le sujet.

Sont prises en compte les statistiques 2015 et l'évaluation 2016.

1013 demandes de localisation ont été sollicitées, dont 241 de greffiers fonctionnels. 68% des demandes sont formulées au titre des TGI. 163 demandes ont été formulées au titre du plat.

Les renforts sont au titre des plats, le renfort dans le cadre de J21 et du solde PAP + de 230 positifs.

**3 priorités ont été dégagées :**

- 142 greffiers PLAT dont 53 au parquet des TGI (d'où une phase d'assistance du magistrat)
- 14 emplois JLD 8 pour des magistrats spécialisés
- 8 greffiers placés



*Un syndicat qui nous rassemble, un syndicat qui nous ressemble.*

Les emplois des TP de Lyon et de Marseille ont été intégralement redéployés vers les TGI, 52 du TP de Paris au Greffe TGI Paris (même si sur la Clé cela n'est pas visible due à la régularisation des mises à disposition)

19 redéploiement d'emplois de greffiers des TI vers les TGI

4 créations pour Bobigny, Draguignan, Pau et Privas.

Création de 187 emplois fonctionnels

### **Au final**

258 emplois supplémentaires de greffiers sont localisés.

140 requalification de C en B.

33 requalification de DSG en B chef de greffe en TI et CPH.

- soit une création nette de 85 emplois.

### **Taux de vacance 6,6% au 1<sup>er</sup> Janvier**

A 4,25%

B 6,25%

C 7,29%

### **Vote :**

**Contre : CGT**

**Abstention : UNSA, SDGF / FO, CJUSTICE**

### **III ) Projet de décret modifiant le décret portant statut d'emploi de directeur fonctionnel des services de greffe judiciaires :**

En lieu avec le point d'information : **Projet d'arrêté modifiant l'arrêté fixant le nombre d'emplois de directeur fonctionnel des services de greffe judiciaires :**

Création d'un emploi BBIS, poste de directeur fonctionnel et un certain nombre d'emplois qui ne pouvaient pas être pourvu dans la 1<sup>ère</sup> liste. Depuis la réforme deux évolutions, le DDARJ PARIS reste un magistrat et le TI Paris qui faut prendre en compte et permette à un DG d'être directeur de l'école.

Vote pour : UNSA, SDGF / FO

Contre : CJustice, CFDT

Abstention : CGT qui ne prend pas part au vote.



**IV) Projet d'arrêté relatif à la formation initiale et statutaire des directeurs des services de greffe judiciaires**

Le jury d'évaluation est remplacé par un directeur et un sous directeur.

**Pour** : CFDT, UNSA, SDGF / FO, CGT,

**Contre** : CJUSTICE

**V) Projet d'arrêté relatif à la formation initiale et statutaire des greffiers des services judiciaires :**

Modifie la pré affectation la durée de la formation, suppression commission aptitude désormais entretient avec le directeur et un sous directeur.

**Pour** : CFDT, UNSA, SDGF / FO, CJUSTICE

**Abstention** : CGT

**VI) Projet d'arrêté modifiant l'arrêté fixant l'organisation et les missions de l'école nationale des greffes.**

**Pour** : CFDT, UNSA, SDGF / FO

**Contre** : CJUSTICE, CGT

**Point d'information :**

**I) projet de décret relatif aux formations visant à améliorer les pratiques du dialogue social communes aux salariés, aux employeurs, à leurs représentants, aux magistrats judiciaires ou administratifs et aux agents de la fonction publique :**

Formations communes pour améliorer le dialogue social dans le cadre de la formation continue ou de congé formation. Un partenariat est prévu entre l'ENM et L'INTEP.

Isabelle BESNIER HOUBEN

Sophie GRIMAULT